

DECISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée
par conseil municipal (article L2122-22 du
Code général des collectivités territoriales)

Consultation sur devis pour la fourniture et la plantation d'arbres pour la lutte contre le réchauffement climatique à Beaurepaire

Le Maire de la Commune de Beaurepaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L2122-22, L2122-23,

Vu la délibération en date du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

Vu la délégation ainsi consentie au sens de l'article L2122-22-3° du CGCT et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, et le règlement des marchés, et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit le montant,

Considérant les crédits inscrits au budget en cours,

Considérant que la commune a lancé une consultation sur devis relative à la fourniture et la plantation d'arbres pour la lutte contre le réchauffement climatique à Beaurepaire,

Considérant que 2 entreprises ont répondu ;

Considérant qu'il ressort de la consultation que la proposition faite par la société Laquet est économiquement la plus avantageuse

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer et de signer le devis N°: 202411310 en date du 06 novembre 2024 relatif à la fourniture et la plantation d'arbres pour la lutte contre le réchauffement climatique à Beaurepaire, pour un montant de 19 158, 66 € HT à la société LAQUET sise 643, Route de Beaurepaire, 26210 LAPEYROUSE-MORNAY.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Inspecteur divisionnaire du SGC du Roussillonnais sont chargées, chacune en ce qui concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

Fait à Beaurepaire, le 28/11/2024

Le Maire,
Yannick PAQUE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai

MAIRIE DE BEAUREPAIRE

28 rue Français
 38270 BEAUREPAIRE

AFFAIRE N° B24082
DEVIS (non approuvé) N°: 202411310
 Affaire suivie par : Christelle DUPIN
 06.18.89.11.74
 cdupin@laquet.fr

Lapeyrouse-mornay, le 6 novembre 2024

BEAUREPAIRE - Fourniture et plantation d'arbres Automne 2024

Code	Désignation	Qté	Unité	P.U.	Montant	T
	PLACE YVES PAGNEUX Dépose et repose des grilles d'arbres en place. Fourniture, plantation, tuteurage tripodes sur sabot pour grille d'arbre, amendement Organics végétale 15 kg / fosses. Fosse de plantation avec évacuation des déblais et décompactage du fond de fosse, apport de terre végétale, protection racinaire type Roots stop et toile de plantation et paillage plaquette bois sur 8 cm d'épaisseur par pied d'arbre.					
	Erables platanoïdes fastigié AVENUE DE LA VALLOIRE Fourniture, plantation, tuteurage tripodes, amendement Organics végétale 15 kg / fosses. Fosse de plantation de 2 m3 avec évacuation des déblais et décompactage du fond de fosse, apport de terre végétale, protection racinaire type Roots stop et paillage plaquette bois de 1m2 sur 8 cm par pied d'arbre. Pas de toile de plantation pour que le gazon puisse se réinstaller à long terme.	3	Unité	1 022,47	3 067,41	1
	1 Murier Platane formé 18/20	1	Unité	799,96	799,96	1
	1 Micocoulier de Provence 16/18	1	Unité	833,51	833,51	1
	1 Albizia Julibrissin Ombrella 18/20	1	Unité	867,54	867,54	1
	LOT CHATIGNIER / PRES VERT / TOUR DU DIABLE Fourniture seule + arbres avec tuteurs tripodes au service technique					
	Murier Platane formé 18/20 +	1	Unité	340,87	340,87	1
	Micocoulier de Provence 18/20 +	1	Unité	374,42	374,42	1



Code	Désignation	Qté	Unité	Montant	Montant	T
	Erables platanoïdes 18/20 PARC DE L'ORON Fourniture, plantation, tuteurage tripodes, amendement Organics végétale 15 kg / fosses. Fosse de plantation de 2 m3 avec évacuation des déblais et décompactage du fond de fosse, apport de terre végétale, protection racinaire type Roots stop et paillage plaquette bois de 1m2 sur 8 cm par pied d'arbre. Pas de toile de plantation pour que le gazon puisse se réinstaller à long terme.	1	Unité	267,06	267,06	1
	1 Catalpa 18/20	1	Unité	739,57	739,57	1
	1 Erables palmé Orange 18/20	1	Unité	1 115,33	1 115,33	1
	1 Chêne écarlate 18/20	1	Unité	806,67	806,67	1
	1 Chataignier "COMBALLE" 18/20 - Fruits comestibles	1	Unité	739,57	739,57	1
	1 Hêtre fastigié pourpre Dawyck Purple 18/20	1	Unité	873,77	873,77	1
	ALLEE DU STADE PLAINE DES JEUX Fourniture, plantation, tuteurage tripodes, amendement Organics végétale 15 kg / fosses. Fosse de plantation de 2 m3 avec évacuation des déblais et décompactage du fond de fosse, apport de terre végétale, protection racinaire type Roots stop et paillage plaquette bois de 1m2 sur 8 cm par pied d'arbre. Pas de toile de plantation pour que le gazon puisse se réinstaller à long terme.					
	Erables de Freeman	3	Unité	813,38	2 440,14	1
	PUMPTRACK Fourniture, plantation, tuteurage tripodes, amendement Organics végétale 15 kg / fosses. Fosse de plantation de 2 m3 avec évacuation des déblais et décompactage du fond de fosse, apport de terre végétale, protection racinaire type Roots stop et paillage plaquette bois de 1m2 sur 8 cm par pied d'arbre. Pas de toile de plantation pour que le gazon puisse se réinstaller à long terme.					
	1 Murier Platane formé 18/20 +	1	Unité	799,96	799,96	1
	1 Micocoulier de Provence 18/20 +	1	Unité	833,51	833,51	1
	1 Albizia Julibrissin Ombrella 18/20	1	Unité	873,77	873,77	1
	CHEMINEMENT VERS CAMPING Fourniture, plantation, tuteurage tripodes, amendement Organics végétale 15 kg / arbre. Pas de fosse de plantation mais ouverture et décompactage du sol, afin de ne pas fragilisé la berge création d'une cuvette, avec paillage en plaquette de bois					
	Saules pleureurs 14/16	2	Unité	369,05	738,10	1
	ROND POINT DE PISCINE					

Code	Désignation	Qté	Unité	Montant		
	Fourniture, plantation, tuteurage monopode, amendement Organics végétale 15 kg / fosses. Fosse de plantation de 3.5 m3 avec évacuation des déblais et décompactage du fond de fosse, apport de terre végétale, protection racinaire type Roots stop et paillage plaquette bois de 1m2 sur 8 cm par pied d'arbre. Lilas des Indes en cépées, déjà bien formés	3	Unité	882,50	2 647,50	1
	Entretien des végétaux à votre charge. Garantie de reprise offerte UNIQUEMENT la première année sur 5 sujets (quelque soit la variété).	5	Unité	0,00	0,00	1
				Total H.T. EUR	19 158,66	
				(1) T.V.A. 20% sur 19 158,66 EUR soit	3 831,73	
				Total T.T.C. EUR	22 990,39	

Devis à nous retourner signé, daté et revêtu de la mention "lu et approuvé, Bon pour accord".

En signant ce document, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente, qui sont consultables sur notre site: www.laquet.fr.

Paiement direct à 30 jours.

Délai de validité des prix : 2 mois

Lieu d'intervention : BEAUREPAIRE

Signature du client

(précédée de "bon pour accord")

Bon pour accord;

M. Le Maire,



Christelle DUPIN, Chargé d'étude